

AIDE à la RESTAURATION
SCOLAIRE des COLLÉGIENS

la CREUSE
e Département

FAITES votre DEMANDE en LIGNE !



L'ESPRIT
CREUSE

Mes DÉMARCHES

CD23

**Le Conseil départemental dématérilise
les demandes d'aide à la restauration scolaire des collégiens.**

**Pour faire votre demande, rendez-vous,
entre le 7 SEPTEMBRE et le 12 NOVEMBRE 2026 inclus, sur :**

mesdemarches.creuse.fr

COMMENT ÇA MARCHE ?

.1.

**Vous avez déjà
un compte :**

Connectez-vous avec
votre identifiant et
votre mot de passe.

**Il s'agit d'une première
demande :**

Créez votre compte,
puis votre profil
famille et renseignez-le
(composition de votre
famille...). Un tutoriel
vidéo est disponible
pour vous guider.

.2.

**Renseignez
le téléservice**

« aide à la restauration
scolaire des collé-
giens » qui reprend
l'ensemble des rensei-
gnements de l'ancien
formulaire papier.



.3.

Connectez-vous
régulièrement afin
de consulter l'état
d'avancement de votre
dossier. Son instruction
étant désormais entiè-
rement dématérialisée,
vous ne recevrez
plus de notification
papier d'attribution
ou de rejet.

**Attention, au-delà du 12 NOVEMBRE 2026, il ne sera plus possible de déposer
une demande d'aide à la restauration et vous devrez prendre contact avec le
collège.**

**FAITES VOTRE DEMANDE
EN LIGNE !**

**Pour accéder à mesdemarches.creuse.fr,
scannez le QR code →**

